

COMMUNE DE GRIGNON

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal

Délibération n° 2026.10.12_01

Le 12 octobre deux mil vingt-six, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François RIEU, Maire, en session ordinaire.

Étaient présents : Sabrina ARNAUD- Annette BELLANGER- Thierry BINET- Lina BLANC- Natacha BLANC- GONNET-Corinne BUSALB-Carmelo DI MARTINO-Audrey DUMONT- Pascal DUMONT – Rémi FERRONT -Virginie GARDET- Yohann MARCHESE- Jean Pierre MARGUERIE - Stéphanie MARTIN- Brigitte PETIT– François RIEU- Olivier RUFFIER- David TORDJMAN.

Était excusée : Valérie MATHE

Secrétaire de Séance : David TORDJMAN

Date de convocation : 06/10/2026

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 18

Excusée : 1

Absente : 1

Pouvoir : 1 (Valérie MATHE à Lina BLANC)

Votants : 19

Rapporteur : François RIEU

Envoyé en préfecture le 14/10/2026

Reçu en préfecture le 14/10/2026

Publié le

ID : 073-217301308-20261012-2026101201-DE



DÉLIBÉRATION 01 : SYNDICAT DE POLICE DE LA PLAINE ET DE L'ISÈRE : ADOPTION DES NOUVEAUX STATUTS AU 1ER JANVIER 2027. (ÉLARGISSEMENT POUR LA COMMUNE DE TOURNON).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-18,

Vu le code de la sécurité intérieure et notamment son article L 512-1-2,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 janvier 2023 portant création du Syndicat de Police de la Plaine de l'Isère avec 2 communes membres, GILLY SUR ISERE et GRIGNON, modifié le 30 novembre 2023 pour l'adhésion de la commune de SAINTE HELENE SUR ISERE à compter du 1er janvier 2024.

Vu la délibération n°2026/45 du 20 Juillet 2026, du conseil municipal de TOURNON sollicitant son entrée dans le Syndicat,

Considérant le projet de statuts ci-joint, élargissant le territoire de compétence du Syndicat de Police de la Plaine de l'Isère à la commune de TOURNON,

Considérant le procès-verbal du Comité syndical du 03 Septembre 2026,

Considérant l'étude d'impact jointe en annexe,

Où cet exposé, le conseil municipal par :

Abstentions	1 (BLANC- GONNET N.)
Contre	1 (MATHE V.)
Pour	17

→ **APPROUVE** la modification statutaire du Syndicat de Police de la Plaine de l'Isère conformément au projet de statuts joint en annexe à effet au 1er janvier 2027 ;

→ **DEMANDE** à M. le préfet d'arrêter la modification des statuts du Syndicat de Police de la Plaine de l'Isère en conséquence.

A GRIGNON, le 12 octobre 2026.

Le Maire,
François RIEU



Le secrétaire de séance,
David TORDJMAN

